

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE GAILLAC**



**L'AN DEUX MILLE TREIZE
05 JUIN A 18 HEURES**

013/018

Dûment convoqué, s'est réuni le Conseil d'Administration du C.C.A.S., en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Dominique DUASO ORTAS.

Présents : Yvette PAZ, Bernard DOAT, Germinal GRINO, Dominique DUASO-ORTAS, Marie Françoise JOURNES, Henri FRAISSE, Sandrine GOMES, Joseph POMAR, Danielle CONDO, Jean-Marie BIRBES, Martine PALMIERO.

Excusés : Michèle RIEUX, Danièle BORDAIS, Betty FOURNIER, Paulette VERGNES a donné pouvoir à Yvette PAZ, Mohamed EDDAH.

GESTION LOCATIVE POUR LA RESIDENCE SOCIALE DE GAILLAC

La Vice-Présidente, Danièle BORDAIS, rappelle à l'Assemblée que, dans sa séance du 12 mai 2011, le Conseil d'Administration a confié les missions de gestion médiation locative et accompagnement social de la Résidence du Parc au C.C.A.S. avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Aujourd'hui, il serait souhaitable que le C.C.A.S. revoit et modifie le montant des redevances en fonction du type d'appartements.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

DECIDE, à compter du 1^{er} juillet 2013, l'application des nouveaux tarifs de redevances :

Le logement T 1 Bis n° 10 le montant de la redevance s'élève à 400 €

Les logements T2 n° 1, 2, 7, 8, 11,12 le montant de la redevance s'élève à 450.00 €

Les logements T3 n° 4, 9,13 le montant de la redevance s'élève à 500.00 €

DONNE POUVOIR à la Présidente et Vice-Présidente de signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de la présente.

POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME ET EXECUTOIRE.

Transmis en Préfecture
Le 24 juin 2013.

La Présidente,
Michèle RIEUX.